

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES  
INTERIEURES DE LA SECURITE ET DE  
LA DEFENSE

II) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 299 /PR/ /MAISD.--

SOMMAIRE :

IIE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Nomination

--

VU la Loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-  
tution de la République du Dahomey;

VU la Loi n°59/I6-ALD du 9 Juillet 1959 fixant la  
liste des emplois supérieurs de la République du  
Dahomey dont la nomination des titulaires est  
faite par le Président de la République, le Con-  
seil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU les nécessités de service;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures  
de la Sécurité et de la Défense;

Le Conseil des Ministres entendu;

AMPLIATIONS :

ORIGINAL.	1
JORD.	1
MAIDS.	8
NEPP	2
MFT.	2
SCCM.	20
SGAN	20
PCM.	20
DP.	2
CF.	2
SF.	5
FB.	2
DI.	2
FP.	2
RESOR.	2
INFO-RADIO	2
MJL.	2
DEP.SUD-OUEST.	2
S/P.GRAND-POPO.	2
ARROND. COME.	2
INTERESSES.	2

- II) E C R E T E -  
-\*\*\*\*\*:-

ARTICLE 1°- Monsieur TALON Germain, précédemment Sous-Préfet  
de Grand-Popo, est relevé de ses fonctions et affecté pour  
ordre au Ministère des Affaires Intérieures et de la Défense  
à Porto-Novo.

ARTICLE 2°- Monsieur WILSON Jules Tevi, Chef de l'Arrondisse-  
ment de Comé est chargé, cumulativement avec ses fonctions, de  
l'intérim de la Sous-Préfecture de Grand-Popo.

ARTICLE 3°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la  
date de prise de service des intéressés, sera enregistré, pu-  
blié et communiqué partout où besoin sera ./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Le Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Défense,

M. AROUNA.

HUBERT MAGA.--